



GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

TYOLOGIES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME A TRAVERS LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET LE TRAFIC ILLICITE DE MIGRANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST

TERMES DE REFERENCE

A. CONTEXTE

1. Les standards internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), en l'occurrence les recommandations 22 et 23 du GAFI, imposent des obligations de vigilance et de diligence à l'endroit des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD). En effet, à l'instar des institutions financières, ces EPNFD doivent mettre en place un dispositif interne de LBC/FT avec les mesures préventives requises, et s'assurer de pouvoir détecter toute opération suspecte afin de la déclarer à la cellule de renseignement financier (CRF). Il leur incombe également de conserver les documents pertinents pouvant être requis dans le cadre d'une enquête financière, et de renforcer les capacités des acteurs du secteur sur les exigences de la LBC/FT. Force est de reconnaître toutefois, au regard des résultats des évaluations mutuelles, des évaluations nationales des risques et des divers rapports de recherche et de typologies du GIABA, que les EPNFDs représentent la principale vulnérabilité dans la LBC/FT en Afrique de l'Ouest. Cette vulnérabilité interpelle d'autant plus que la plupart de ces EPNFDs ont des liens très étroits avec le secteur informel dont les méthodes de transactions ne permettent pas une traçabilité des flux financiers et la justification de l'origine des fonds.
2. Par ailleurs, les autorités nationales de contrôle et de supervision du secteur ont l'obligation au titre de la recommandation 28 du GAFI de s'assurer de la mise en œuvre effective et efficace des exigences légales de la LBC/FT applicables aux EPNFDs. Cependant, de nombreuses lacunes sont soulignées dans la supervision des EPNFDs dans l'ensemble des Etats membres du GIABA. Cela se justifie notamment par l'absence d'autorité de supervision pour certaines EPNFDs, et de manière générale, le manque de ressources des autorités de supervision lorsqu'elles existent (en termes de personnels formés, de moyens de contrôles, de guides de bonnes pratiques et de lignes directrices). A ce jour donc, malgré les insuffisances répertoriées dans le secteur des EPNFDs, aucune sanction importante n'a été prise par les autorités de supervision pour inciter les acteurs à se conformer aux exigences de la LBC/FT. C'est pour pallier à ces insuffisances et s'assurer de la conformité des EPNFDs aux exigences de la LBC/FT que le GIABA a initié une série d'activités à leur intention, dont des programmes de sensibilisation et de formation des acteurs et superviseurs, des études sur le secteur, et l'élaboration du présent guide des bonnes pratiques pour une supervision efficace en matière de LBC/FT.

B. OBJECTIF

3. L'objectif de ce guide est de faciliter aux autorités de supervision, la mise en œuvre efficace de leurs obligations en matière de contrôle et de sanctions des EPNFDs dans le cadre de la LBC/FT. Plus spécifiquement, ce guide devrait:
 - Faciliter la compréhension des standards internationaux en matière de supervision du secteur des EPNFDs;
 - Recenser des lignes directrices pertinentes basées sur les bonnes pratiques internationales de supervision dans le cadre de la LBC/FT;
 - Intégrer des cas illustratifs de supervision effective et efficace des EPNFDs ;
 - Définir et prioriser les actions de contrôle et de supervision des EPNFDs.

C. MÉTHODOLOGIE

4. Un collège de 3 consultants régionaux sera recruté par le Secrétariat du GIABA pour préparer le projet de guide des bonnes pratiques de supervision efficace des EPNFDs. Ce collège de consultant travaillera sous la coordination de la Direction des Politiques et de la recherche du GIABA pendant une durée de 30 jours.
5. Le projet de guide régional produit par le collège d'experts fera l'objet d'une validation lors d'un atelier régional de deux (02) jours organisés au Sénégal les 30 et 31 janvier 2020.

D. RESSOURCES

6. Les sources d'informations pour l'élaboration du guide régional des bonnes pratiques de supervision efficace du secteur des EPNFDs comprendront essentiellement :
 - Les rapports d'évaluations mutuelles des États membres du GIABA ;
 - Les rapports d'évaluations nationales des risques des Etats membres du GIABA ;
 - Les rapports de recherche et de typologies du GIABA ;
 - Les recommandations pertinentes du GAFI ainsi que leurs notes interprétatives et les documents de bonnes pratiques en matière de supervision du secteur non financier relativement à la LBC/FT;
 - Les documents pertinents de la Banque mondiale et du FMI ;
 - Les instructions de la BCEAO et lignes directrices des autorités nationales de supervision.

E. CHRONOGRAMME DES LIVRABLES

- **Rapport préliminaire** à soumettre au Secrétariat du GIABA **01 semaine** après la signature du contrat : ce 1er rapport devra présenter la problématique, Présenter l'ensemble des EPFND, leurs autorités de tutelle et de supervision ; Identifier les exigences des standards et les lacunes de supervision ; proposer une structure pour le

guide qui tiendrait compte des objectifs ; et proposer un chronogramme pour élaborer ce guide.

- **Premier projet** de rapport à soumettre au Secrétariat du GIABA **20 jours** après la signature du contrat : ce 2ème rapport devra présenter de façon très claire et articulée l'ensemble des points indiqués dans la structure et le plan initialement adopté par le GIABA, y compris des encadrés de cas de typologies de mise en œuvre des standards en matière de supervision;
 - **Deuxième projet** de rapport à soumettre au Secrétariat du GIABA **30 jours** après la signature du contrat: ce 3ème rapport devra conclure le guide et intégrer des lignes directrices pertinentes pour une supervision effective et efficace des EPNFDs.
7. Le collège d'expert sera invité à présenter le projet de guide finalisé lors d'un atelier régional de validation organisé par le Secrétariat du GIABA au Sénégal en janvier 2020. Il devront par la suite intégrer les suggestions, questions émergentes, amendement et commentaires requis et renvoyer la version finalisée au Secrétariat du GIABA une semaine après la fin de l'atelier.

F. REMUNERATION

8. L'expert recevra des honoraires de 5.000\$ sur présentation d'un rapport final satisfaisant. Le défaut de soumettre le rapport conformément aux délais entraîne une pénalité de 10% des honoraires 5.000 \$. Un contrat sera établi à cet effet entre l'expert et le Secrétariat du GIABA pour spécifier les obligations de chacun.

G. MANIFESTATION D'INTERÊT

9. Il est conseillé à toute personne intéressée par la réalisation de ce guide d'exprimer son intérêt en envoyant une demande écrite et un Curriculum Vitae à jour à: Procurement@giaba.org et en copiant secretariat@giaba.org. Seuls les candidats jugés qualifiés pour effectuer le travail seront contactés.
10. Toute demande d'informations supplémentaires concernant cette manifestation d'intérêt doit être envoyée aux mêmes adresses électroniques ci-dessus.

H. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

11. La date limite de soumission des candidatures est le 15 décembre 2019 16 décembre 2019 à 15h.